

LE CASSIDEN

FÉVRIER 2011



EDITO



Cassidennes,
Cassidens,
Chers amis,

Les plages sont propriété de l'Etat. En 2009, l'Etat a demandé à la municipalité de prendre la gestion des plages du Bestouan et de la Grande Mer.

Il s'agit là d'une marque de confiance, mais aussi d'une chance pour la ville, qui va ainsi pouvoir doter ses rivages d'établissements de plages pérennes, esthétiques, et accueillants.

Il s'agit aussi d'une grande responsabilité pour la municipalité que de contribuer, aux cotés de l'Etat, au choix des plagistes, en leur permettant ainsi de bénéficier d'un contrat de longue durée, et donc de la stabilité juridique nécessaire à l'engagement d'investissements importants, pour le confort et le plaisir des baigneurs.

En effet, depuis 1923, l'Etat n'accordait que des autorisations d'un an aux plagistes

de Cassis, ce qui limitait grandement leurs capacités à nous proposer des prestations de qualité.

Désormais, nos plagistes pourront réellement mettre en valeur ces deux sites exceptionnels. Nous attendons donc pour cet été des plages harmonieuses, accueillantes et sécurisées à Cassis !

Pour ce faire, nous avons reçu et analysé les offres de nombreux candidats, selon un cahier des charges très strict et très précis, élaboré par les services de la ville en collaboration avec l'Etat.

Nous avons pris en compte plusieurs critères :

- architecture et esthétique du projet,
- qualité du service proposé aux usagers,
- dates et horaires d'ouverture,
- sécurité financière du projet et montant de la redevance proposée à la collectivité.

Pour procéder à un choix, qui s'est avéré

parfois difficile, notre réflexion a été collégiale. Avec l'assentiment permanent des services de l'Etat, l'avis de l'inspecteur des Fraudes et de l'Architecte des Bâtiments de France, la commission, composée d'élus et assistée par des agents compétents, que je remercie ici pour la qualité de leur travail, a étudié chaque offre avec le plus grand soin et en faisant preuve d'une totale impartialité et d'une grande conscience professionnelle.

Sur la plage de la Grande Mer, et particulièrement au lieu de l'ancienne « Jetée », la compétition entre candidats a été la plus intense. Nous avons reçu de nombreux dossiers dont certains étaient porteurs de projets réellement attractifs. Nous avons sélectionné le projet qui nous est apparu comme étant le meilleur, mais aussi celui qui apportait une alternative réelle à la vocation familiale du site du Grand Large.

La plage du Bestouan a intéressé moins de candidats. Le projet était en effet plus

difficile à porter en raison de la géographie naturelle de la plage. La qualité du dossier du lauréat de ce lot a entraîné l'unanimité de tous les membres de la commission, y compris l'avis enthousiaste de l'architecte des Bâtiments de France.

Malgré les amertumes bien compréhensibles de certains, j'adresse un grand bravo à tous les candidats avec lesquels nous avons échangé, sur la qualité de leurs projets.

La parole est au Conseil municipal qui se réunira le 9 février pour se prononcer sur les choix que nous avons faits, dans l'intérêt exclusif de Cassis et des Cassidens.

Danielle MILON
Maire de Cassis

Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

LE COMITÉ ECONOMIQUE ET SOCIAL (CES)

Dans un souci permanent de développer la démocratie participative, Madame le Maire a souhaité réactiver le *Comité Economique et Social*. Celui-ci permet de débattre des sujets principaux émergents qui concernent la commune.

Le 13 janvier dernier, les membres du CES se sont donc réunis à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative pour une première réunion.

Il a été procédé à la désignation des membres du Bureau.

Ont été désignés :

- Danielle Milon, Présidente du *Comité Economique et Social* (Conformément à la réglementation en vigueur, le président doit être un membre du Conseil municipal)
- Henri Mercier, Vice-président
- Alain Féliciano, Vice-président
- Marie-Pierre Baille, Secrétaire de bureau

Madame le Maire a ensuite présenté les commissions et leur élu référent :

- Madame le Maire à la Sécurité ;
- Pascal Chaix à la Dynamique commerciale ;
- Fabrice Jullien Fiori au Stationnement et au Déplacement ;
- Guillaume Macheras de Montillet au Tourisme.

Les propositions qui interviendront lors des réunions des commissions seront présentées par les rapporteurs à l'occasion des réunions plénières qui auront lieu deux fois par an.



ELECTIONS CANTONALES : LES 20 ET 27 MARS 2011

Les prochaines élections cantonales auront lieu les dimanches 20 et 27 mars 2011.

Renouvelables par moitié tous les 3 ans, les cantons concernés pour ce renouvellement sont les **Conseillers généraux élus en mars 2004, dont notre canton, celui d'Aubagne-Est regroupant les communes d'Aubagne (partiellement), Cuges-les-Pins, Gémenos, Carnoux, Roquefort-la-Bédoule et Cassis.**

2 particularités vont toucher ce scrutin :

- les candidats devront avoir un suppléant de sexe opposé,
- les conseillers généraux élus le seront pour un mandat réduit de 3 ans (au lieu de 6), car en mars 2014 auront lieu pour la première fois les élections des conseillers « territoriaux » qui siègeront à la fois au Conseil général et au Conseil régional dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, ce sont **29 Conseillers généraux sur les 57 que compte le CG13** qui vont être soumis au vote des électeurs.



LE CONSEIL GÉNÉRAL, POURQUOI FAIRE ?

L'adoption des lois de décentralisation de 1982 et 1983 a fait du Conseil général une institution décisionnaire et exécutive, indépendante par rapport à l'Etat, qui bénéficie du transfert de nombreuses compétences.

Ses compétences s'exercent dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, les transports, l'enseignement, l'économie, l'environnement, les routes, la culture...

De fait, tous les domaines concernant la vie quotidienne des habitants des Bouches-du-Rhône relèvent directement ou indirectement, pour tout ou partie de l'action du CG13.

L'action sociale et sanitaire

Le département définit et met en œuvre la politique sociale en tenant compte des compétences confiées à l'Etat et autres collectivités.

Les actions sociales sont diverses :

- l'aide à l'enfance,
- l'aide aux handicapés,
- l'aide aux personnes âgées,
- l'aide à l'insertion sociale et professionnelle,
- l'aide au logement.

Dans le domaine sanitaire, le département est responsable de la **protection sanitaire de la famille et de l'enfance ainsi que de l'aménagement de l'espace et de l'équipement** (voirie départementale, organisation des transports routiers, transports scolaires, aménagement et

entretien des cours d'eaux, protection et entretien des espaces naturels).

L'éducation, la culture et le patrimoine

Les compétences du département comprennent :

- Construction, réparation, équipement et fonctionnement des collèges,
- Réparation et entretien du patrimoine classé,
- Organisation des enseignements artistiques.

Les actions économiques

Le département peut attribuer des aides directes au développement économique et peut participer au financement des aides directes et indirectes aux entreprises (définies par le Conseil régional).

Au-delà des missions fixées par la loi, le Conseiller général agit aussi pour améliorer le quotidien des habitants de son canton dans d'autres domaines tels que **l'emploi, la culture, le sport... Il travaille en étroite liaison avec les élus locaux, le monde associatif, économique, et les organisations socio-professionnelles.**

Décentralisation et compétences croisées entre les différentes collectivités territoriales obligent, les élections cantonales de mars prochain impacteront plus que jamais la vie quotidienne des habitants de notre commune pour les années à venir.

Allez voter pour votre candidat les 20 et 27 mars prochains !

POINT TRAVAUX

Réalisés

Intersection des rues de la Viguerie et Puget : réaménagement du carrefour avec création de places de stationnement.

Cimetière ville : installation de mains-courantes et gardes-corps pour faciliter le cheminement.

En cours

Parking de la Rostagne : depuis le 24 janvier et pour 15 jours, travaux de terrassement nécessaires à l'aménagement du parking. **Durant cette période, il sera fermé.**

A l'issue des travaux, ce parking et celui sous le Casino seront mis gratuitement à disposition de tous de 7h à 13h du lundi au samedi inclus.

Parking des Mimosas : sondages géotechniques, première phase des études préalables à la réalisation du futur parking de **450 places.**

Parking du Stade Nautique Cap Provence : à partir du 14 février et pour 4 mois, début des travaux de création du parking de 166 places.



Intersection du chemin de Ceyreste avec la RD 559 : début des travaux d'élargissement.

Avenue de Verdun : pose de ralentisseurs.

Avenue de la Marne : modification des ralentisseurs.

Centre ville

Rues Ventron et Scarabin : fin des travaux de la SEM dans la 1ère quinzaine du mois.

Rue M. Arnaud : début des travaux de la SEM à partir du milieu du mois.

Rues A. Vidal, F. Mistral, haut de la rue T. Rastit, JB. Ducros, J. Simon, Bremond et St Clair : intervention de France Telecom.

Rues F. Mistral, J. Simon, T. Rastit, Esterelle et JB. Ducros : travaux ErDF.

Ponctuellement, des travaux pour l'éclairage public en parallèle des autres chantiers.

RUBRIQUE DE L'OPPOSITION

Cassis territoire durable !

Pour 2011, une nouvelle formule, un mot d'ordre tendance à souhait...durable : village durable, vie sociale durable, vie économique durable.

Quelques précisions : en 1987 le rapport Brundtland définit pour la première fois ce concept :

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il faut attendre 1992 lors du deuxième sommet de la Terre à Rio pour que ce concept se diffuse auprès du public et que naisse l'Agenda 21 (Plan d'actions pour le XXIe siècle).

Au delà des mots et du catalogue annoncé,

c'est un programme d'actions définissant des objectifs à court, moyen et long terme qui devrait être proposé. Programme élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble de ses acteurs économiques et sociaux.

Soyons sérieux en ce début d'année, il convient de présenter des projets constructifs innovants et de régler ceux qui entraînent comme l'affreux spectacle du gymnase incendié il y a plus d'un an : c'est la faute aux assurances ! Mais quand on aime Cassis, on trouve des solutions ne serait ce que pour cacher ce spectacle de désolation. Et notre centre culturel dont l'activité ne dure pas qu'un printemps et qui accueille toutes les générations pour diverses activités : quand un accès pour les personnes

à mobilité réduite et une salle de spectacle digne des nombreuses manifestations présentées ?

Par ailleurs notre territoire n'est pas extensible, il faut le préserver, nous sommes tous d'accord. Alors pourquoi se séparer d'autant d'hectares de notre précieuse terre.

Pour finir sur une touche légère, la tendance actuelle « durable » de la mairie passe aussi par le développement du sport écologique ...tel que la marche scandinave ! Réjouissons-nous, les adeptes de la discipline pourront la pratiquer sur nos terres sans craindre l'avalanche !

« Ensemble pour Cassis »

J.Boyer,C.Marechal,M.Signouret.

La liste «Vivre Cassis Autrement» n'a pas utilisé l'espace que nous lui réservions.

LA VILLE REPREND LA GESTION DE L'OUSTAU CALENDAL



commercial indispensable de l'Oustau Calendal notamment au niveau du tourisme d'affaires, et la volonté municipale de mettre gracieusement à disposition de nos associations un lieu qui fait vivre Cassis, notamment dans la présentation de spectacles de qualité pour le plus grand plaisir des Cassidens.

Dans un souci permanent de polyvalence et d'optimisation des bâtiments publics, d'importants travaux ont été réalisés en 2009 dans la salle plénière avec l'installation de tribunes escamotables pouvant recevoir jusqu'à 236 personnes assises. Ces aménagements étaient nécessaires à l'accueil de conférences et autres manifestations d'envergure. D'autres améliorations sont prévues, notamment

l'achat de matériel audiovisuel de pointe dans les années à venir.

Avec son espace-bar, sa rotonde, sa terrasse panoramique de 300m², d'une capacité de 300 personnes, et sa vue féérique à 360° vers le port, la baie et le Cap Canaille, ce lieu a aussi vocation à accueillir des particuliers notamment pour des mariages et des événements d'exception. A cet égard, nous avons retravaillé les tarifs pour les particuliers afin que ce lieu soit accessible au plus grand nombre.

Une visite virtuelle des salles de l'Oustau Calendal est possible dans la rubrique espace-congrès du site www.ot-cassis.fr

Contact : Armelle Joulin
Tél. : 04 42 98 80 70 / 06 75 18 69 23
a.joulin@cassis.fr



Afin de faciliter le travail des équipes, la ville a repris depuis début janvier la gestion des salles de l'Oustau Calendal, gérées jusqu'à cette date par l'Office de Tourisme.

Le travail se poursuivra en collaboration avec l'Office de Tourisme qui continuera principalement à en assurer la promotion.

Armelle Joulin devient la nouvelle responsable commerciale et administrative de l'Oustau Calendal et rejoint donc Maxime Gianonni, responsable technique et logistique. Cette Cassidienne de 29 ans est titulaire d'une maîtrise d'économie-gestion d'entreprise et d'un master en événementiel. Elle a pour missions principales de trouver le difficile équilibre entre le développement

L'ECHO DES ASSO

Téléthon

Cette année, en plus des animations que nous avons eu plaisir à retrouver, de nouvelles initiatives ont vu le jour au programme du Téléthon dont la tombola organisée autour du maillot signé par les joueurs de l'OM et la mobilisation des enfants des écoles de Cassis qui ont présenté des spectacles...

Le bilan de cette **24^{ème} édition** a été dressé par Noël Oriole, délégué Téléthon pour le Canton : « La mobilisation de cette équipe et la générosité du public ont permis de récolter environ **11 850 €** auxquels la municipalité a souhaité rajouter la totalité de la recette des entrées du 2 janvier de la patinoire (**plus de 300 €**). Un total supérieur à l'an dernier ! ». Il a tenu à féliciter Viviane Julien-Spitalier, Présidente du Téléthon de Cassis, tous les bénévoles, les élus et les services municipaux pour leur implication. Bravo !



Rencontres musicales de Cassis

Forte du succès de la première édition, l'association « Rencontres Musicales de Cassis » va à nouveau proposer en 2011 aux amateurs comme aux novices de découvrir et partager des moments forts autour de concerts.

Brigitte Ley et Benoit Dumon, à l'origine de ces rencontres, nous ont fait part des nouveautés de cette nouvelle édition. Tout d'abord l'originalité de la programmation avec Tango argentin, piano-théâtre, concert-spectacle pour enfants... Et aussi la possibilité de rencontrer les artistes à l'occasion d'un cocktail dînatoire proposé après chaque concert. Une belle saison de « rencontres » en perspective !

La rencontre de ce mois-ci à l'Oustau Calendal : «Tango nuevo» le 10 février à 20h30.

Infos pratiques en page agenda.



La section joutes à Cassis

Depuis l'année dernière, une des plus traditionnelles activités est à nouveau présente à Cassis : les joutes.

En effet, grâce à la persévérance et au travail de passionnés et en particulier de Raymond Stable, une section Joutes Provençales a été créée par le Cercle Nautique.

Avec 24 « Francs Jouteurs Cassidens », deux barques actuellement en rénovation et la prochaine ouverture de l'école de joute, souhaitons à toute cette équipe une belle réussite !

PÊLE MÊLE !

Vente des badges de stationnement

La ville de Cassis informe ses habitants que les badges de stationnement « résident » sont en vente en mairie :

▪ Jusqu'au 15 février, Bureau dans la Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 ;
Les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

▪ A partir du 16 février, Service Régies 2ème étage de la mairie

Uniquement les mercredis et vendredis, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Les badges de stationnement seront remis sur présentation des documents suivants :

- Carte grise du véhicule bénéficiaire ;
- Justificatif de domicile cassisain ;
- Carte à puce (parking du square Savon) afin de prolonger la date de validité.

Le tarif annuel est de **25 €**. Le paiement s'effectue en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (cartes bleues non acceptées).

La mairie recrute des saisonniers

Pour renforcer ses effectifs pendant la saison estivale, la ville recrute des agents âgés de 18 ans et plus, pour les services suivants : Espaces verts, Sports et Loisirs, ALSH (centre aéré), Vie culturelle et festive, Régie transport, Développement durable, Fêtes et Cérémonies et Restauration scolaire. Ainsi que pour la CUMPM dans les services

Propreté, Transport et Déchet.

Dossier de candidature disponible à l'accueil de la mairie à compter du 1^{er} février et à retourner accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation au plus tard le 31 mars à la Direction des Ressources Humaines. Les dossiers reçus après cette date ne pourront être examinés.

Déménagement à Cassis

Pour votre sécurité et en accord avec la loi, il est rappelé aux particuliers que tout déménagement ou emménagement sur la commune de Cassis devra être signalé auprès des services de la Police municipale une semaine à l'avance.

En effet, cela nécessite dans certains cas une demande d'autorisation de stationnement (réservation d'emplacement avec la pose de barrières et affichage de l'arrêté 48h avant) et/ou de circulation (pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes). Merci de votre compréhension.

La patinoire

Succès confirmé pour la troisième édition de la patinoire qui est désormais cassisaine ! Cette année, près de 2500 patineurs ont profité des joies de la glisse, soit une fréquentation en hausse de 53%. 180m² de surface synthétique qui ont aussi permis à toutes les classes élémentaires de Cassis de s'initier au patinage, pour la plus grande joie des enfants et des enseignants.

Permanence de l'espace Info Energie

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la municipalité encourage les projets de réhabilitation de logements favorisant la performance énergétique. L'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement & Solidarités) sera à disposition des Cassidens pour renseigner, conseiller gratuitement et proposer des solutions énergétiques adaptées aux besoins des particuliers et des petites entreprises à la permanence de l'OPAH, rue A. Thiers.

Permanence du mois : 18 février de 9h à 13h
Plus d'infos au 04 91 37 21 53
ou.eie.marseille@geres.eu

L'art médiéval s'installe à Cassis

Depuis quelques semaines, une nouvelle boutique atypique s'est installée avenue E. Agostini. Christian Lacolare, passionné de l'époque médiévale, vous y attend pour vous proposer des objets de décoration en pierre reconstituée, fidèles représentations d'objets d'époque, des bijoux, des figurines mais également pour vous faire partager sa passion.

13 av E. Agostini. Tél : 06 24 15 85 96



AGENDA février

PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER

CHALLENGE FAIR PLAY DE TENNIS ET CHAMPIONNAT ÉQUIPES JEUNES

Renseignements au 04 42 01 21 24
Tous les jours de 9h à 20h,
Tennis Club des Gorguettes



EXPOSITION

« OBJECTIF TERRE »
Voyage autour et au cœur de la terre, de sa création jusqu'à nos jours ! Réalisée par Créa Diffusion et la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Renseignements au 04 42 01 19 47 ou bibliotheque@cassis.fr

Jusqu'au 26 février, bibliothèque «Ariane»

EXPOSITION

2^{ÈME} GRAND PRIX DE PEINTURES

de la ville de Cassis.
Jusqu'au 3 mars, Salles voutées

CONCOURS DE POÉSIE

« PLURIELS DE FEMMES »

Organisé par la bibliothèque municipale. Retrait des bulletins d'inscriptions jusqu'au 12 mars.

Renseignements au 04 42 01 19 47 ou bibliotheque@cassis.fr

A la bibliothèque «Ariane»

EXPOSITION

« UNE TABLE EN PROVENCE AU XVIII^E SIÈCLE »

Renseignements au 04 42 01 88 66 ou musee@cassis.fr

Jusqu'au 16 mars, Musée municipal



JEUDI 3

TEST DES RAMASSEURS DE BALLES "OPEN 13"

Renseignements au 04 42 01 21 24
Jusqu'au 10 février,
de 14h à 17h, Tennis Club des Gorguettes

LIVRE ENTRE PARENTHÈSE

RENCONTRE AUTOUR DU LIVRE

« L'AMOUR AU TEMPS DU CHOLÉRA »

de Gabriel Garcia Marquez. Commentée par Danielle Diwo Simonet. Entrée libre.
Renseignements au 04 42 01 01 36
19h30, Centre culturel

SAMEDI 5

VERNISSAGE

2^{ÈME} GRAND PRIX DE PEINTURE

de la ville de Cassis
Exposition visible jusqu'au 3 mars.
11h30, Salles voutées

PRÉSENTATION DES VŒUX ET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Cercle Nautique de Cassis.
17h30, Oustau Calendal

MARDI 8

APRÈS-MIDI « CRÊPES »

Proposé par l'association Cassis accueil.
15h, Centre culturel

LIVRES ÉCHANGES

DÉBAT AUTOUR DU LIVRE « QUEST »

de François Vallejo.

Proposé par Mireille Bruna.

Entrée libre.

Renseignements au 04 42 01 82 01

04 42 01 79 66
18h,
Centre culturel



JEUDI 10

LES JOURNÉES DU CENTRE CULTUREL

VISITE DE LA CÔTE D'AZUR

Renseignements au 04 42 01 77 73

CONCERT « TANGO NUEVO »

Un voyage argentin où s'expriment force et fragilité. Avec le Quatuor Caliente et S. Rumolino au chant.

G. Pereyra au bandonéon,

M. Berrier au violon, C. Loret au piano et N. Marty,

à la contrebasse.

Organisé par l'association «Les rencontres musicales de Cassis».

Renseignements, réservation et billetterie au Centre culturel au 04 42 01 77 73

20h30, Oustau Calendal



VENDREDI 11

CINÉ PASSION

« DES HOMMES ET DES DIEUX »

Réalisé par Xavier Beauvois. Avec Lambert Wilson, Michael Lonsdale, Olivier Rabourdin.

Genre : drame.
Tarif = 5 €.

Renseignements au 04 42 01 77 73
19h30, Centre culturel

SAMEDI 12

LOTO

organisé par le Lions Club de Cassis.
Au Centre culturel

MARDI 15

CONFÉRENCE

« L'ALLEMAGNE DE 1945 À NOS JOURS »

Présentée par G. Gaudin, Professeur agrégé d'histoire, docteur es lettres.
Tarifs : adhérent = 4 €, N/adhérent = 5 €.
Renseignements au 04 42 01 77 73
18h30, Centre culturel

MERCREDI 16

Danielle MILON, Maire de Cassis

reçoit ses administrés sans rendez-vous, par ordre d'arrivée de 10h à 12h, Hôtel de ville

CONTE « AINSI VA LA CRÊPE... »

C'est une histoire avec des gourmands et des méchants. A déguster doucement ! Par AM. Rambaud de la Cie Les Sirènes. A partir de 3 ans, sur inscription.

Renseignements à la bibliothèque au 04 42 01 19 47, bibliotheque@cassis.fr

15h30, bibliothèque «Ariane»

CONFÉRENCE

« DU MYTHE DE L'OASIS À LA SYMBOLIQUE DE LA PRAIRIE FLEURIE »

d'A. Guérritot, Architecte paysagiste. Par le Club Rotary de Cassis.

Renseignements au 06 22 46 15 49

ou secretaire@rotarycassis.fr

19h30, restaurant La Presqu'île



JEUDI 17

VISITE GUIDÉE

ET ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Auprès des CM2 de l'école Ste Claire. musee@cassis.fr ou 04 42 01 88 66
9h30, Musée municipal

REPAS DE CHASSE

avec Cassis accueil. Tél : 04 42 01 33 62

CONFÉRENCE

« LA ROUE DE MÉDECINE »

de P. Tohlakai. Organisée par les Nouveaux Mondes.
19h30, traverse du château

VENDREDI 18

PERMANENCE

« INFO ÉNERGIE » (local OPAH)

Conseils gratuits sur les économies d'énergie.
de 9h à 13h, rue Adolphe Thiers

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVIRON CLUB

06 26 921 921 ou avironcassis@yahoo.fr
Oustau Calendal

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20

ATELIER DE FABRICATION DE TAMBOURS

avec P. Tohlakai. Organisé par les Nouveaux Mondes. Tél. 06 14 65 04 48
à partir de 10h, Centre culturel

MARDI 22

CONFÉRENCE « LA MONDIALISATION FINANCIÈRE, LES NOUVEAUX ACTEURS, LES MOUVEMENTS CAPITALAUX »

Par le Docteur Bernard Tabuteau.
Tarifs : adhérent = 4 €, N/adhérent = 5 €.
Renseignements au 04 42 01 77 73
18h30, Centre culturel

MERCREDI 23

EXPOSITION DE PEINTURES DE SULTANA

Jusqu'au 8 mars, Salles voutées

Vos élus vous reçoivent

Madame le Maire, Danielle MILON

vous reçoit sur rendez-vous, et sans rendez-vous un mercredi par mois de 10h à 12h, mercredi 16 février
Hôtel de ville – 1^{er} étage

Christian LION

1^{er} Adjoint à l'urbanisme, circulation, stationnement, sécurité
de 10h à 12h, les lundis
Hôtel de ville - 1^{er} étage

Bernard GIRAUD

Conseiller délégué à la vie et animation maritime
de 10h à 12h, les lundis
Hôtel de ville - 2^{ème} étage

Dominique MATEO

Adjointe à la petite enfance – enfance de 16h30 à 18h30 sur rendez-vous, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois
Hôtel de ville - 2^{ème} étage

Michel MORTELETTE

Adjoint à la jeunesse et au sport de 17h30 à 19h sur rendez-vous, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois
Annexe salles voutées,
Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

Frédéric SOULAYROL

Adjoint à la culture et aux équipements culturels
Sur rendez-vous, le matin
Hôtel de ville – 2^{ème} étage

Martine MAZEROLLE

Adjointe aux affaires sociales, CCAS, 3^{ème} âge, personnes handicapées, logement social, emploi et insertion de 9h30 à 12h,
les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois
CCAS – 10 rue Adolphe Thiers

Marc de CANEVA

Conseiller délégué à l'environnement de 17h30 à 19h30,
les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois
Annexe salles voutées,
Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

Pascal CHAIX

Adjoint à la vie économique, commerce, artisanat de 18h à 19h,
les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois
Annexe salles voutées,
Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

Pour toute demande de RDV avec un élu, veuillez vous adresser au :

Bureau des élus

Soit par téléphone : 04 42 01 66 58
Soit par courriel : elus@cassis.fr

Permanence en mairie des élus de la circonscription :

Bernard DEFLESSELLES

Député des Bouches-du-Rhône, Conseiller régional de 9h30 à 12h30,
le 2^{ème} jeudi du mois

Pour recevoir Le Cassiden en ligne, contactez le service communication par mail : v.marteaux@cassis.fr

www.cassis.fr